

*Accueil périscolaire
et
restaurant scolaire*



SAINT-LAMBERT
LA-POTHERIE ■ ■ ■

GROUPE SCOLAIRE FÉLIX PAUGER

Accueil périscolaire et restaurant scolaire

GROUPE SCOLAIRE FÉLIX PAUGER

SOMMAIRE

- Rentrée 2022 - Mot de l'élue aux affaires scolaires et à la jeunesse 2
- L'accueil périscolaire - Les règles de vie 3
- L'accueil périscolaire - Planning type 4
- L'accueil périscolaire - Modalités d'inscription 5
- Le matin et le soir 6
- Le mercredi 7-8
- La pause méridienne 9-10
- La tarification des services 11-12
- La facturation des services 13
- Contacts 14



Mot de l'élue aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse.

Après deux rentrées avec l'épidémie de COVID, les petits lambertois devraient pouvoir reprendre le chemin de l'école sans protocole, ni masque et sereinement, d'autant que, les informations reçues de l'Inspection Académique indique un maintien de toutes les classes à la rentrée.

Toutefois, cette rentrée « normale » s'accompagnera de 3 changements importants pour les familles, les enseignants, les agents et la commune :

Le 1er changement concerne l'organisation de la semaine scolaire. Comme vous en avez été informés au fil des divers comptes-rendus de conseils d'écoles, mails et articles dans le St Lambert Infos, le retour à la semaine de 4 jours a été acté et validé par les différentes instances. Les enfants auront donc classe les lundi-mardi-jeudi-vendredi et un Accueil de Loisirs sera ouvert toute la journée du mercredi afin d'offrir un mode de garde. Les nouveaux horaires de chaque école seront précisés un peu plus loin dans ce livret.

Le 2ème changement concerne le restaurant scolaire. La fréquentation en augmentation du restaurant (pour des effectifs stables) associée à un manque récurrent de personnel (difficulté à recruter) engendrent quotidiennement des problématiques sonores et rendent le service de plus en plus difficile à organiser. Afin de rendre cette pause plus sereine et amener les enfants vers l'autonomie, un self va être installé courant juillet. Les enfants pourront ainsi décider de la quantité dans leurs assiettes (et donc de leurs déchets). Ils pourront également gérer leur temps passé au restaurant et le quitteront quand ils le souhaiteront pour rejoindre la cour ou les activités mises à en place à partir de la rentrée sur la pause méridienne. En effet, les nouveaux horaires associés à un temps de repas plus raisonnable vont permettre aux animateurs d'organiser des animations ou activités par petits groupes sur le temps du midi.

Le 3ème changement concerne la tarification de services périscolaires et du restaurant scolaire. Les élus ont souhaité faire évoluer la méthode de calcul des tarifs appliqués aux familles. Le système précédent de tarification par tranche de quotient familial ne favorisait pas suffisamment cette équité sociale puisque l'effort demandé aux familles n'était pas proportionnel à leurs ressources. Le nouveau mode de calcul au taux d'effort mis en place permettra une évolution progressive du tarif pour chaque famille, donc moins brutale que celle des tranches de quotient familial qui produisent des effets de seuil parfois très pénalisants.

Les nouveaux tarifs seront calculés en fonction de l'ensemble des ressources du foyer en utilisant le quotient familial de la famille, sur lequel sera appliqué un taux d'effort pour déterminer le tarif à payer pour chaque enfant.

Pour rappel, aucune famille ne paie le coût de revient du service. Même pour les quotients familiaux les plus élevés, la mairie continuera à prendre à sa charge une partie du coût de la prestation.

En attendant cette nouvelle rentrée, je souhaite à tous les enfants, enseignants, parents et agents de bonnes vacances.

Delphine Bonnaud, 1ère Adjointe en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse

Admissions

- Sont admis, les enfants scolarisés à Saint Lambert la Potherie, fréquentant les classes des écoles maternelle et élémentaire et dont les renseignements sanitaires ont été renseignés sur le portail familles
- En cas d'allergie ou de problème médical, un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place, en lien avec l'école.

Règlement intérieur

Ce document fait office de règlement intérieur. Il permet d'énoncer les règles de vie applicables à tous. Des sanctions sont prévues en cas de non respect de ce règlement. Tout manquement grave à ce règlement pourra entraîner une convocation de la famille en mairie et aller jusqu'à une suspension de l'accueil périscolaire.

Responsabilités

- L'encadrement, le service et la surveillance sont confiés à du personnel communal qualifié.
- La gestion administrative est assurée par la Mairie de Saint Lambert la Potherie.
- Rappel : en présence des parents dans l'enceinte de l'école, l'enfant est sous leur responsabilité.
- Il est formellement interdit d'apporter du matériel dangereux
- La mairie décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels (bijoux, jeux, vêtements...)
- Il est conseillé de marquer les vêtements

Planning type

	LUNDI MARDI JEUDI	MERCREDI	VENDREDI
7H			
8H	7H30-8H20 APS	7H30-9H APS	7H30-8H20 APS
9H	8H20-12H CLASSE	9H-12H ALSH	8H20-12H00 CLASSE
10H			
11H			
12H			
13H	12H - 13H50/14H00	12H - 14H	12H00 - 13H50/14H00
14H	PAUSE MÉRIDIDIENNE	PAUSE MÉRIDIDIENNE	PAUSE MÉRIDIDIENNE
15H	14H - 16H20/16H30	14H- 17H ALSH	14H00 - 16H20/16H30
16H	CLASSE		CLASSE
17H	16H30-18H30 APS	17H-18H30 APS	16H30-18H30 APS
18H	(étude possible de 16h45 à 17h30)		
19H			



LE MATIN ET LE SOIR

Il est demandé aux familles d'utiliser le service avec modération dans le respect du rythme de l'enfant et en respectant les horaires d'ouverture et de fermeture (7h30 et 18h30).

Les lieux utilisés sont situés dans l'enceinte des écoles Félix Pauger (salles de l'accueil périscolaire, cours des écoles, classes) et pour certaines activités dans différentes salles communales (les déplacements s'effectuent à pied).

Info sécurité

ENFANT ACCOMPAGNÉ = ENFANT EN SÉCURITÉ

Les familles doivent accompagner leur enfant jusqu'à l'accueil périscolaire. La municipalité décline toute responsabilité pour les enfants qui arriveraient non accompagnés.

Modalités d'inscription et d'annulation

Toutes les inscriptions, modifications, annulations sont à effectuer sur le PORTAIL FAMILLE

	Délai inscription	Délai désinscription/modification
Accueil périscolaire matin	Max 48h avant	La veille avant minuit
Accueil périscolaire soir	Max 48h avant	Le jour même avant 8h30
Étude	Max 48h avant	Max 48h avant
ALSH + Repas	Max 48h avant	Max 48h avant
Repas Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Avant le jeudi soir 23h30 de la semaine qui précède	Annulation Max 48h avant (via le portail famille) Ajout exceptionnel Max 48h avant (par mail auprès de Cécile LORY)

Facturation de l'activité en totalité en cas d'annulation hors délai pour l'étude, l'ALSH et les repas.

MATIN (7h30-8h30 tous les jours)

L'accueil est ouvert de 7h30 à l'entrée en classe.
Les familles peuvent fournir un petit déjeuner

SOIR (16h20-16h30 à 18h30)

Activités libres, ludiques. C'est un moment de détente, en attendant de pouvoir partir à tout moment avec ses parents ou avec l'autorisation signée de ceux-ci.
Les familles fournissent le goûter accompagné d'une gourde d'eau

L'aide aux devoirs (16h45 à 17h30 lundi, mardi, jeudi), à partir du CE1

L'aide aux devoirs est un moment où l'enfant fait seul son travail. Un temps de récréation est prévu de 16h30 à 16h45. L'animation de ce temps est confiée à du personnel compétent recruté par la mairie.

Le nombre de places est limité.

Le départ de l'étude n'est possible qu'à l'issue de l'activité, soit à 17h30 afin de maintenir une ambiance de travail sérieuse et de ne pas perturber la classe.

Après ce temps, les enfants sont dirigés vers l'accueil périscolaire s'ils ne sont pas autorisés à partir seuls ou si personne ne vient les chercher.

Calcul du prix de l'accueil périscolaire

Les familles seront facturées à la demi-heure.

Une inscription à l'aide aux devoirs (étude) entraînera automatiquement la facturation de deux demi-heures.

Suite au retour des écoles à 4 jours, la municipalité adapte son service du mercredi.

Formules

L'accueil des enfants est possible soit :

- Matin + repas
- Après-midi + repas
- Journée complète avec repas

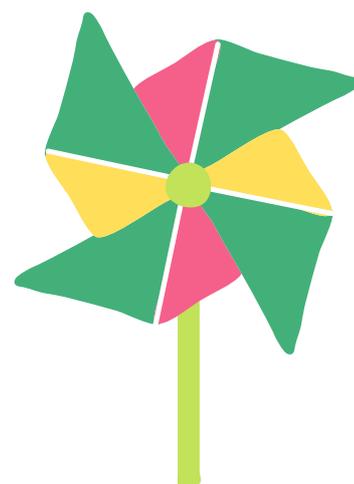
Horaires

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans de 09h00 à 17h00.

Les arrivées sont possibles à partir de 7h30 et l'accueil de loisirs ferme ses portes à 18h30.
(facturation péricentre avant 9h00 et après 17h00)

Si l'enfant est inscrit à la demi-journée + repas, les horaires suivants sont à respecter :

- Matin + repas : accueil possible dès 7h30 et jusqu'à 9h, départ possible entre 13h15 et 14h
- Repas + après-midi : arrivée entre 12h et 12h30, départ possible à partir de 17h et jusqu'à 18h30



Le calcul de la journée à l'ALSH

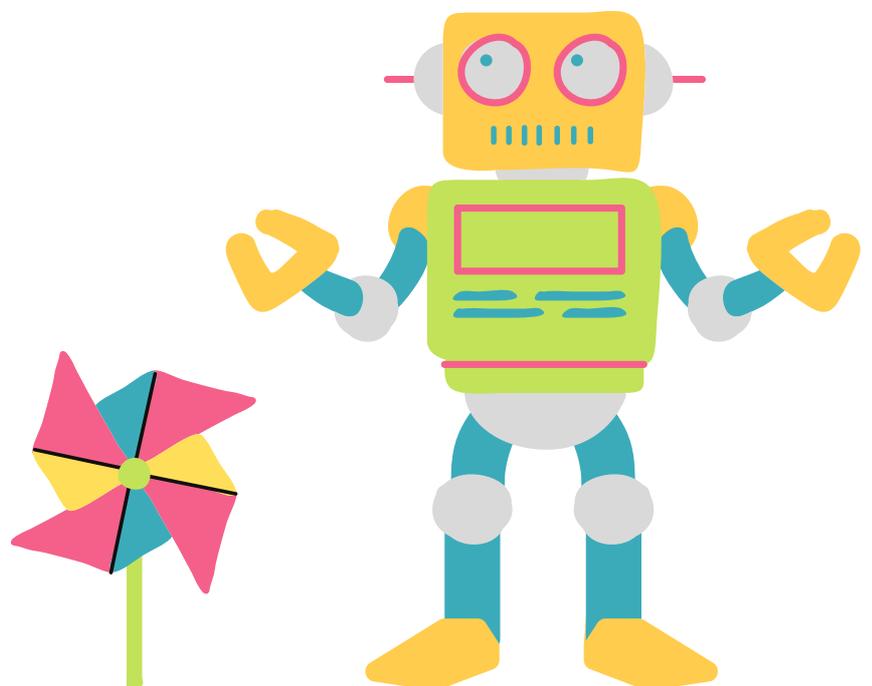
Le mercredi le péricentre est facturé à la demi-heure; la matinée et l'après-midi sont quant à eux facturés au forfait (forfait = 6 demi-heures par demi-journée)

Par exemple pour un enfant résidant à St Lambert, dont le quotient familial s'élève à 842€, une journée complète de centre de 9h à 17h sera facturée 11.78€ $[(842 \times 0.09/100 \times 12 \text{ demi-heures}) + (842 \times 0.32/100 \text{ pour le repas}) = 11.78]$.

Infos pratiques

Le mercredi, un temps de sieste est assuré pour les plus petits : les enfants dorment dans leur lit habituel de l'école, inutile donc de fournir des draps si vous les avez déjà fournis pour l'école.

Les familles fournissent le goûter pour le mercredi après-midi.



LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Les enfants se retrouvent avec leurs camarades pour manger dans un cadre agréable. Ils mangent à leur rythme en goûtant à tous les plats. Ils apprennent les règles de vie élémentaires : respect des personnes et des biens, hygiène, sécurité...

Les nouveautés pour la rentrée 2022

- **Un self service est installé pour l'école élémentaire**
- **Propositions d'animations encadrées par classe ou par groupe sur le temps du midi**

Le restaurant scolaire

- La restauration est assurée du lundi au vendredi de 12h à 13h45.
- La restauration est possible le mercredi, uniquement pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs.
- Une inscription le jour même ou imprévue entraîne une majoration sur le prix initial du repas

Rappels

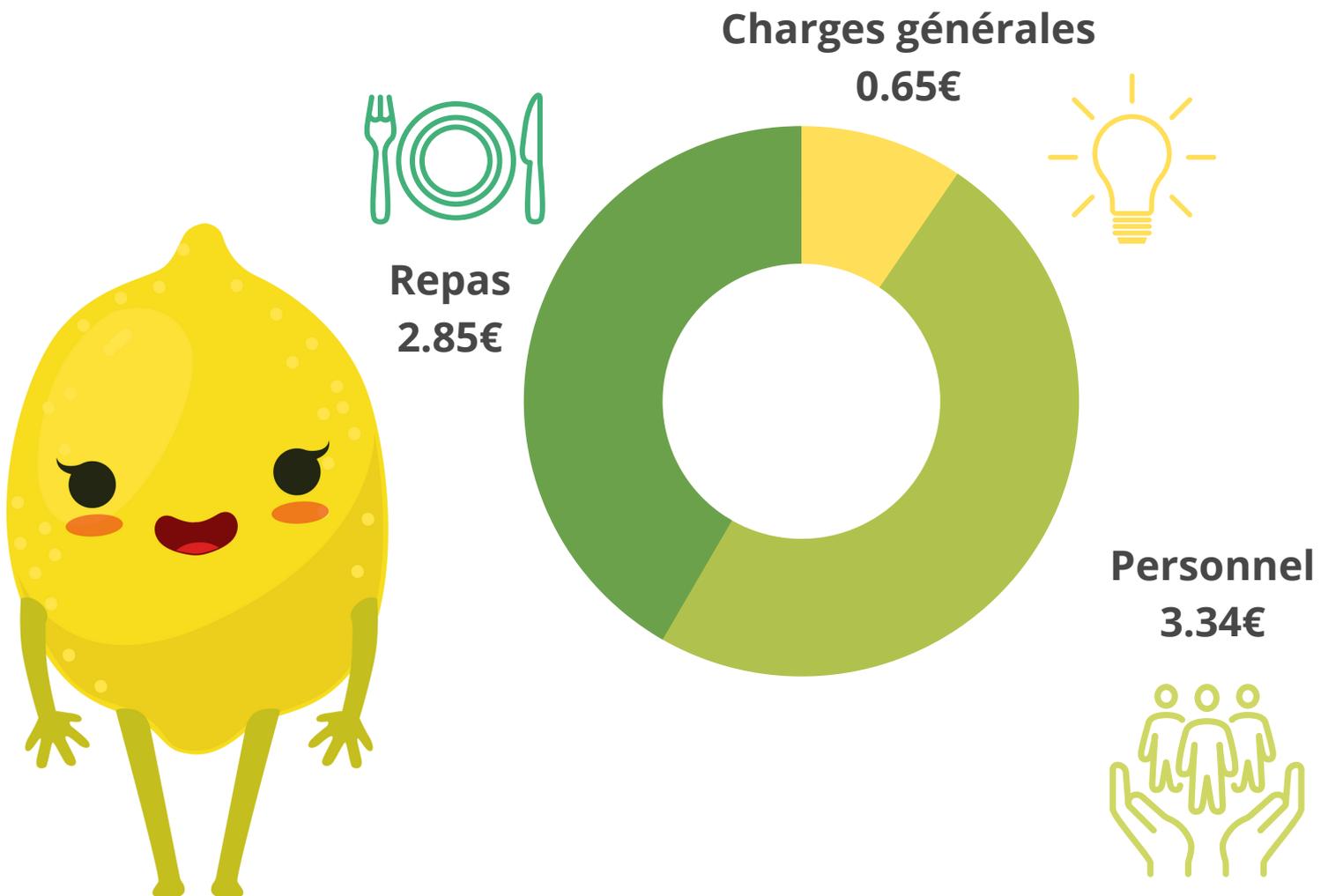
- Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- Les paniers repas sont acceptés uniquement dans le cadre d'un PAI conclu entre l'école, la famille et le restaurant scolaire. Faute de quoi, il ne sera pas possible d'apporter un repas "maison" (cf délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2022).



Le coût de revient d'un repas

Le service proposé sur la pause méridienne ne se limite pas à la distribution d'un repas. Entre 12h et 14h, les enfants déjeunent et jouent sous la surveillance d'animateurs. Ainsi au prix d'achat du repas s'ajoutent les charges de personnel de restauration et d'encadrement ainsi que les charges générales (eau, électricité, maintenances des équipements). Le temps périscolaire compris entre 12h et 14h représente un coût par enfant de 6,84€ repas inclus.

Répartition des charges pour la pause méridienne (12h00-14h00)



Le taux d'effort et le dispositif cantine à 1€

Qu'est ce qu'un taux d'effort ?

C'est un coefficient multiplicateur appliqué au quotient familial de chaque foyer.

Tarif = taux d'effort x quotient familial

Où trouver mon quotient familial ?

Vous pouvez consulter votre quotient sur le site de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) si vous dépendez du régime général ou sur le site de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole). Il est calculé en fonction de la composition de votre foyer et de vos ressources.

Qu'est ce que le dispositif Cantine à 1€ ?

Depuis le 1er avril 2019 et dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires.

Cette mesure vise à soutenir les familles précaires qui vivent en ruralité. La mise en place de ce dispositif permet aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro maximum.

Par délibération du 27 juin 2022, le conseil municipal a décidé d'appliquer ce tarif à toutes les familles de Saint Lambert la Potherie ayant un quotient familial inférieur ou égal à 600.



LA TARIFICATION DES SERVICES

Les tarifs

Grâce au nouveau portail familles, vous n'aurez plus à fournir votre quotient familial (régime général), les services périscolaires pourront, avec votre accord, interroger directement et automatiquement la CAF.

A partir de septembre 2022, vous pourrez calculer vos tarifs grâce au simulateur mis en place sur le portail familles.

Tarifs Lambertois

Restaurant	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif repas	0.32%	1.00€	4.75€
Tarif panier repas *	0.16%	0.50€	2.37€
Tarif repas QF ≤ 600	1.00€		

Tarifs Hors commune

Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
0.32%	1.00€	4.75€
0.16%	0.50€	2.37€

Supplément 1€ pour chaque repas non réservé

Accueil	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif 30 min	0.09%	0.35€	1.50€

Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
0.11%	0.45€	1.60€

Forfait dépassement 18h30 après 5 avertissements :

15€ (Lambertois) 18€ (Hors commune)

- Panier repas uniquement possible avec un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)



les moyens de paiement

Le périscolaire et la cantine sont facturés mensuellement. La facture est envoyée sur votre portail familles aux alentours du 20 du mois pour un paiement autour du 15 du mois suivant.



A partir de septembre 2022, les factures seront disponibles dans votre espace personnel sur le portail familles et ne seront plus envoyées par mail

Moyens de paiement

- Prélèvement bancaire (fournir obligatoirement un RIB et remplir une autorisation de prélèvement disponible sur le portail familles)
- Chèque à envoyer au trésor public « SGC Couronne D'Angers - 180 av. Pierre Mendès France 49800 TRELAZE »
- Paiement en ligne via Payfip
- Virement
- CESU en support dématérialisé (uniquement Accueil Périscolaire, possible de compléter par chèque pour le restaurant scolaire)
- Paiement en espèces dans un bureau de tabac agréé
(<https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>)-
Les plus proches : Le 1000, 1 rue du Bourg à Beaucouzé et le Point du jour- 17 rue Nationale- Saint-Jean-de-Linière.

Pour les parents séparés, la facturation à l'un et à l'autre est possible. Toutefois un seul quotient familial sera pris en compte. Merci de nous fournir le calendrier de garde alternée accompagné de la décision du juge.



Stéphanie DEDRON

Stéphanie DEDRON est coordinatrice enfance-jeunesse et directrice des services périscolaire et restauration

Email : periscolaire@saintlambertlapotherie.fr

Tél : 02 41 77 54 80



Cécile LORY

Cécile LORY est responsable du restaurant scolaire

Email : cantine@saintlambertlapotherie.fr

Tél : 02 41 77 58 65

